

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 MARS 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, monsieur le conseiller François Potvin.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Robin Tremblay.

SONT ABSENTS : Monsieur le conseiller Denis Bourgault et madame la conseillère Isabelle Beurivage.

2023-48

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire. Il félicite la conseillère élue au siège #5, Mme Christine Thibeault, au nom de l'ensemble du conseil et lui souhaite la bienvenue.

2023-49

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-02-2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Déclaration des intérêts pécuniaires (siège numéro 5)
8. Approbation des comptes du mois de février 2023
9. Autorisation des factures de 25 000\$ et plus
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 595-2023
11. Fonds participatif rural 2023 - Priorisation de projets
12. Centre Plein Vie - Autorisation du versement d'une aide financière
13. Convention d'aide financière (TAPU) - Corridor scolaire avec mesures d'atténuation de la circulation
14. Vente d'une camionnette Chevrolet 2012 à la Régie intermunicipale GEANT
15. Soumissions - Réfection de la toiture des motels de la Chute à l'Ours
16. Adoption finale du règlement 591-2023, modifiant le zonage 424-2011
17. Dérogation mineure au 874 rang 4
18. Embauche d'un directeur général et greffier
19. Embauche d'un adjoint à la direction et assistant-greffier
20. Mise à jour courante au registre des entreprises du Québec
21. Administration des comptes bancaires de la Ville à la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales
22. Administration des comptes bancaires de la Ville à la Banque Nationale de Normandin
23. Administration des services bancaires de la Ville à la Banque Royale du Canada
24. Appui au Parc régional des Grandes-Rivières - Passerelle multifonctionnelle sur la rivière Ashuapmushuan
25. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
26. Correspondance
27. Rapport des élus
28. Questions du public
29. Varia
30. Prochaine assemblée publique le 17 avril 2023
31. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-50

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Mme. Marie-Lou Darveau se retire du point 14 concernant l'achat d'une camionnette par la Régie GÉANT.

2023-51

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-02-2023, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 février 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance du 13 février 2023, tel que déposé à la présente séance;

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

2023-52

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Le directeur général par intérim, M. Robin Tremblay, fait un rappel de la situation relativement à la fuite sous les rails du CN, sur la rue St-Cyrille. Après avoir dû corriger certains problèmes, la situation semble corrigée. Quelques travaux resteront à faire dans les prochains mois, dont le bétonnage de la conduite. Un rapport financier complet sera fait lors d'une prochaine séance.

2023-53

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Politique de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durables	
Une demande	66.98 \$
Tournoi Pee-Wee Bantam de Saint-Félicien	
Commandite	150 \$
Chambre de commerce	
Foire commerciale	valeur de 4 999 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Partenariat Le Dégel du jardin
- Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelles Maria-Chapdelaine
- Fondation DI TSA
- Festival du Cowboy de Chambord

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-54

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNAIRES
(SIÈGE NUMÉRO 5) :**

Le directeur général et greffier par intérim, M. Robin Tremblay, confirme séance tenante que la personne élue au siège numéro 5, Mme Christine Thibeault, a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2023-55

**APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2023 :**

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de février 2023 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2023 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2023, pour un montant de 485 406.91 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 02-2023

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

2023-56

**AUTORISATION DES FACTURES DE 25 000\$ ET
PLUS :**

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2022-02-17	Forage 3D Directionnel	Traverse voie ferrée près du 595 rue St-Cyrille	45 232.74 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

2023-57

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 595-2023 :**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Monsieur le conseiller François Potvin, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 595-2023 décrétant un emprunt de 2 960 044 \$ pour la réalisation des travaux pour la construction d'une rue (appelée aux présentes Carré Marie-Brassard) desservant vingt (20) terrains domiciliaires à être lotis, lesquels travaux comprennent : l'arpentage, l'ingénierie, l'étendage de terre végétale, l'aqueduc, l'égout sanitaire, l'égout pluvial, les travaux de voirie incluant l'asphaltage, l'aménagement d'espace vert et l'éclairage de rue.

- Dépose le projet du règlement numéro 595-2023 intitulé Décrétant une dépense et un emprunt de 2 960 044 \$ pour les travaux d'infrastructure du carré Marie-Brassard.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2023-58

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2023 -
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT la résolution 2023-32 Fonds participatif rural 2023 - priorisation de projets, adoptée le 13 février 2023;

CONSIDÉRANT que certaines modifications ont été recommandées par le CCLSC:

Demandeur	Projet	Subvention accordée
Ville de Normandin	Projet par du Centenaire	1 500 \$
Ville de Normandin	Communauté nourricière	1 500 \$
Ville de Normandin	Programmation de la semaine de relâche	500 \$
Ville de Normandin	Achat de jeux de société au Site touristique Chute à l'Ours	500 \$
Ville de Normandin	Fête de la famille	750 \$
Coursier des neiges	Acquisition d'une surfaceuse	750 \$
Maison des jeunes Le Pentagone	Vive le camping !	1 500 \$
Club de scrabble	Achat d'un ordinateur	500 \$
Orchestre à vents de Normandin	Une lumière pour tous !	1 500 \$
Maison des Aînés Carré Nérée	Aménagement d'un espace rencontre	1 000 \$
École Sainte-Marie	Un jardin communautaire à l'école	1 500 \$
Grands Jardins	Rajeunissement de la grande allée	1 500 \$
	Total:	13 000 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment et abroge et remplace par le fait même les résolutions du 13 février 2023 par celle-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-59

CENTRE PLEIN VIE - AUTORISATION DU
VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les services offerts par le Centre Plein Vie;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement permettra d'augmenter la superficie donc d'augmenter leur capacité et le confort des bénéficiaires;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de dépôt au fonds de vitalité du milieu volet I du Centre Plein Vie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que le conseil municipal accepte de présenter le projet d'agrandissement du Centre Plein Vie au Comité investissement territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et que dans le cas où la demande est jugée favorable, que le montant de 5 000 \$ soit pris à même la contribution à la vitalité du milieu de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-60

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE (TAPU) -
CORRIDOR SCOLAIRE AVEC MESURES
D'ATTÉNUATION DE LA CIRCULATION :

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et le projet de mise en place d'un corridor scolaire avec mesures d'atténuation de la circulation et traverses piétonnes;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 29 090 \$ est accordée à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière doit être signée avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour établir les modalités de versement de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que Messieurs Jean Morency et Robin Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier, soient autorisés à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-61

VENTE D'UNE CAMIONNETTE CHEVROLET
2012 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT :

CONSIDÉRANT que la Ville désire se départir d'une camionnette Chevrolet 2012;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale GEANT désire acquérir le véhicule;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal accepte la vente de la camionnette Chevrolet 2012 à la Régie intermunicipale GEANT, au prix de 17 800 \$, le tout tel que vu et sans aucune garantie. Le directeur général est autorisé à signer les documents nécessaires et à effectuer la transaction.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-62

**SOUSSIONS - RÉFECTION DE LA TOITURE
DES MOTELS DE LA CHUTE À L'OURS :**

CONSIDÉRANT que la toiture des motels de la Chute à l'Ours est à refaire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	*PRIX	NOTE
Construction Mario Gilbert	13 707.99 \$	Conforme
M. Ménard Construction	11 933.00 \$	Conforme

*Plus taxes.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal accorde le contrat de réfection de la toiture des motels de la Chute à l'Ours à M. Ménard Construction au coût de 11 933 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 7 février 2023.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-63

**ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 591-2023,
MODIFIANT LE ZONAGE 424-2011 :**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 591-2023, modifiant le règlement de zonage 424-2011, afin de permettre un centre de recherche en agriculture sur le bleuet dans la zone AF85.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-64

DÉROGATION MINEURE AU 874 RANG 4 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 874, rang 4, en regard avec la superficie totale de deux bâtiments complémentaires existants;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une superficie totale des bâtiments accessoires de 154.3 m², alors que le règlement de zonage en vigueur autorise une superficie maximum totale de 150 m²;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 27 février dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 874, rang 4, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, l'implantation des deux bâtiments accessoires existants d'une superficie totale de 154.3 m², alors que la réglementation autorise un maximum de 150 m².

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-65

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER :

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour choisir la personne devant prendre le poste à la direction générale et au greffe pendant le congé sans solde de l'actuelle directrice générale et greffière;

CONSIDÉRANT que ce comité recommande l'embauche de M. Jean-Sébastien Nadeau au poste de directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT que les conditions d'emploi qui lui ont été offertes ont été acceptées par M. Nadeau;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin entérine l'embauche de M. Jean-Sébastien Nadeau au poste de directeur général et greffier à compter du 14 mars 2023, selon les conditions d'emploi du contrat de travail signé le 6 mars 2023.

NOTE : Monsieur le maire présente le parcours de M. Nadeau et l'invite à adresser quelques mots aux citoyens. M. Nadeau se présente et indique qu'il a hâte de relever ce nouveau défi.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-66

EMBAUCHE D'UN ADJOINT À LA DIRECTION
ET ASSISTANT-GREFFIER :

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Sébastien Marcil à reprendre le poste d'adjoint à la direction qu'il a déjà occupé par le passé;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Marcil répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal entérine l'engagement de M. Sébastien Marcil au poste d'adjoint à la direction, à compter du 6 mars 2023, selon l'entente signée le 21 février 2023 et la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Normandin.
- b) Que le conseil municipal nomme M. Sébastien Marcil, adjoint à la direction, à titre d'assistant-greffier en cas d'absence du (de la) greffier(ère) ou de vacances à ce poste, en conformité avec l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-67

MISE À JOUR COURANTE AU REGISTRE DES
ENTREPRISES DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT la mise à jour requise de la liste des administrateurs à l'état de renseignements d'une autorité publique au registre des entreprises;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

Que le conseil municipal demande au Registraire des entreprises de mettre à jour la liste des administrateurs à l'état de renseignements d'une autorité publique au registre des entreprises comme suit:

- Morency, Jean
Administrateur autorité publique - Maire
- Nadeau, Jean-Sébastien
Administrateur autorité publique - Greffier
- Tremblay, Robin
Administrateur autorité publique - Trésorier

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-68

ADMINISTRATION DES COMPTES BANCAIRES
DE LA VILLE À LA CAISSE POPULAIRE
DES JARDINS DES PLAINES BORÉALES :

CONSIDÉRANT l'arrivée à la Ville de Normandin, d'un nouveau directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- a) Que le maire ou le maire suppléant et le directeur des finances ou le directeur général et greffier soient dorénavant les représentants de la Ville de Normandin à l'égard des folios: **3638, 25035 et 25036**, qu'elle détient à la Caisse.
- b) Que ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la Ville de Normandin:
- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville de Normandin;
 - demander l'ouverture par la Caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Ville de Normandin;
 - signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Ville de Normandin.
- c) Afin de lier la Ville de Normandin, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la **signature de deux (2) d'entre eux**;
- d) Que si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville de Normandin reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière;
- e) Que les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir;
- f) Que la Caisse considère cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution;

DÉTENTEURS ACTUEL DES POSTES MENTIONNÉS CI-DESSUS

Titres ou postes	Nom
Maire	Jean Morency
Maire suppléant	Un ou une des conseiller(ère)s
Directeur général et greffier	Jean-Sébastien Nadeau
Directeur des finances	Robin Tremblay

- g) Que tout changement de détenteur(s) des postes mentionnés ci-dessus ne sera opposable à la Caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par le directeur général et greffier de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

2023-69

ADMINISTRATION DES COMPTES BANCAIRES
DE LA VILLE À LA BANQUE NATIONALE DE
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT l'arrivée à la Ville de Normandin, d'un nouveau directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par

- a) Que le maire ou le maire suppléant et le directeur des finances ou le directeur général et greffier soient dorénavant les représentants de la Ville de Normandin à l'égard du compte **585-29** qu'elle détient à la Banque Nationale de Normandin.
- b) Que ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la Ville de Normandin:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville de Normandin;
 - demander l'ouverture par la Banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Ville de Normandin;
 - signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Ville de Normandin;
- c) Afin de lier la Ville de Normandin, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la **signature de deux (2) d'entre eux**.
- d) Que si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville de Normandin reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle aiti été faite sans autorisation, ou de toute autre manière.
- e) Que les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir.
- f) Que la Banque considère cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution:

DÉTENTEURS ACTUELS DES POSTES MENTIONNÉS CI-DESSUS

Titres ou postes	Nom
Maire	Jean Morency
Maire suppléant	Un ou une des conseiller(ère)s
Directeur général et greffier	Jean-Sébastien Nadeau
Directeur des finances	Robin Tremblay

- g) Que tout changement de détenteur(s) des postes mentionnés ci-dessus ne sera opposable à la Banque qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par le directeur général et greffier de la Ville de Normandin.

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-70

ADMINISTRATION DES SERVICES BANCAIRES
DE LA VILLE À LA BANQUE ROYALE DU
CANADA :

CONSIDÉRANT l'arrivée à la Ville de Normandin, d'un nouveau directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Banque Royale du Canada est par les présentes nommée comme une des banques de la Ville de Normandin.
- b) Que le maire, conjointement avec le directeur général et greffier ou le directeur des finances, ont l'autorisation d'agir au nom de la susdite Ville de Normandin, de temps à autre, pour:
- I. retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Ville de Normandin par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2. signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec la Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et services fournis à la Ville de Normandin par la Banque Royale; et
3. poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants:
 - 3.1 recevoir de la Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par la Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donne des directives à la Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - 3.2 déposer, négocier ou transférer à la Banque Royale, au crédit de la Ville de Normandin, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel la Ville de Normandin exerce ses activités;
 - 3.3 donner instruction à la Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte de la Ville de Normandin; et
 - 3.4 recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à la Banque Royale ou à tout service de la Banque Royale et régler et approuver les comptes du client à la Banque Royale.
- c) Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par la Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à la Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Ville de Normandin; la Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
- d) La Banque Royale recevra:
 1. une copie de la présente résolution; et
 2. une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Ville de Normandin, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature; ces documents doivent être certifiés par le maire et le directeur général et greffier de la Ville de Normandin; et
 3. une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe b3 de la présente résolution.
- e) Tout document fourni à la Banque Royale conformément à l'article d de la présente résolution aura force obligatoire pour la Ville de Normandin jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence de la Banque Royale où la Ville de Normandin détient un compte.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

2023-71

APPUI AU PARC RÉGIONAL DES GRANDES-
RIVIÈRES - PASSERELLE MULTIFONCTIONNELLE
SUR LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN :

CONSIDÉRANT que ce projet de construction constitue la dixième et dernière passerelle récréative que le Parc régional aura déployée depuis 2016, dans la foulée essentiellement de la mise en place du circuit La Passerelle du 49^e;

CONSIDÉRANT que l'infrastructure à installer sur la rivière Ashuapmushuan se démarque pour les raisons suivantes:

- Passerelle multifonctionnelle de 115 mètres qui permettra la pratique sécuritaire de la marche, du vélo de route, de la motoneige et du quad;
- Un équipement qui relira les municipalités de La Doré et de Normandin mais également les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. À terme, cette passerelle favorisera l'accès aux usagers du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers le territoire d'Eeyou Isteché Baie James;
- Le projet a reçu plusieurs appuis de la communauté régionale et jouit de la concertation des milieux politique, économique et communautaire;
- Le projet s'appuie sur des projets structurants en cours de réalisation, notamment des investissements aux campings de la Chute à l'Ours et de La Doré ainsi que le développement d'une piste cyclable impliquant Saint-Félicien, La Doré et Normandin;
- Pour la population locale comme pour les visiteurs, il s'agit d'un accès unique et exceptionnel à l'un des plus beaux sites du patrimoine naturel québécois: la petite chute à l'Ours de la rivière Ashuapmushuan.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin appui le Parc régional des Grandes-Rivières dans ses démarches visant la construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rivière Ashuapmushuan et s'engage à verser une contribution financière de 25 000 \$ pour la réalisation du projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-72

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-73

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

2023-74

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

Patricia Bernard: Rencontres pour la foire commerciale
Christine Thibeault: Aucune information
François Potvin: Aucune information
Marie-Lou Darveau: Aucune information
Maire Jean Morency: - Processus d'embauche pour le directeur général
- Dossier habitation et périmètre urbain, Carré Marie-Brassard
- Dossier aéroport
- Rencontres MRC et Maria-Express
- Démarche de planification avec les Grands jardins
- Messe anniversaire Dominic Jean dimanche dernier
- Monsieur le maire précise la réflexion qui a été menée par le conseil sur le dossier du règlement 595-2023, avec, notamment, les études sur l'habitation. Une entente basée sur le règlement de la Ville sur les ententes avec les promoteurs est en préparation. Davantage d'informations seront proposées aux citoyens prochainement.

2023-75

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2023-76

VARIA :

Le conseiller municipal, M. François Potvin désire faire une motion de félicitation au CPA les étoiles sur glace pour la compétition Claude Boucher.

2023-77

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17 AVRIL
2023 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-78

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 35.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

Jean Morency, maire

Robin Tremblay, directeur des finances
Directeur général et greffier par intérim